

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Building S-111, Rm C-114 101 Menin Rd. Garrison Petawawa Petawawa Ontario

K8H 2X3
Rid Foy: (613) 6

Bid Fax: (613) 687-6656

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply and Services Operation Petawawa Procurement Building S-111, Rm C-114 101 Menin Rd. Garrison Petawawa Petawawa Ontario K8H 2X3

Title Octor					1
Title - Sujet					
gâteaux pour la collation		_			
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
W0107-171521/A		2016-12-22			
Client Reference No N° de réfe	érence du client	G	ETS Re	ef.	No N° de réf. de SEAG
W0107-171521		PΛ	W-\$PE	T-9	906-1404
File No N° de dossier	le No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME		ИE		
PET-6-45020 (906)					
Solicitation Closes -	l 'invitation pr	er	nd fir	<u>1</u>	Time Zone
at - à 02:00 PM	p.	•			Fuseau horaire
]	Eastern Standard Time
on - le 2017-01-11]	EST
Delivery Required - Livraison ex	cigée				
	3				
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:	Buy		Buy	yer ld - ld de l'acheteur
Cook, Wayne			1	pet	906
Telephone No N° de téléphone)		FAX N	lo.	- N° de FAX
(613)401-0623 ()			(613)687-6656		
Destination - of Goods, Services	s, and Construction:	'			
Destination - des biens, service	s et construction:				
Normandy Court Kitchen					
Bldg G-104					
Garrison Petawawa					
K8H 2X3					
Security - Sécurité					
This request for a Standing Offer does not			- ان مسلائه م	a.s	is.6
Cette Demande d'offre à commandes ne co	emprend pas des dispositions e	n m	ianere de	sec	ипте.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



File No. - N° du dossier PET-6-45020

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1 1.2	Introduction	
1.2	COMPTE RENDU	
	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
2.1	Présentation des offres	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	
	LÉMENTAIRES	
PARTIE	E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
A. OF	FRE À COMMANDES	9
6.1	Offre	9
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4 6.5	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
6.7	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	
6.8	INSTRUMENT DE COMMANDE	
6.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.12	LOIS APPLICABLES	12
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1	BESOIN	
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	DURÉE DU CONTRAT	
6.4 6.5	PAIEMENT INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
6.6	ASSURANCES	
	E « A »	

$\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-6-45020

pe N°

% Id de l'acheteur - Buyer ID pet 906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

BESOIN	
ANNEXE « B »	17
BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE « C »	18
FORMULAIRE DE RAPPORT D'UTILISATION PÉRIODIQUE	18
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	19
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	19

0107-171521 PET-6-45020

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture de gâteaux pour la collation, sur demande, à la cuisine de Normandy Court à la Garnison de Petawawa, en Ontario

Des commandes subséquentes à l'offre à commandes pourront être passées du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

- « Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »
- « Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens. »

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Id de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C9000T (2010-08-16), Prix

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier PET-6-45020

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Annexe B – Documents de travail (fichier Excel)

Les offrants rempliront la liste de produits qui se trouve dans le fichier Excel de façon adéquate et veilleront à ce qu'elle contienne tous les renseignements requis.

1. <u>Copie papier</u>: une (1) copie papier **doit être soumise** avant la date et l'heure indiquées à la page 1 de la demande d'offre permanente.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

PET-6-45020

Id de l'acheteur - Buyer ID pet906

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moven d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à a) commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) offres ou plus sont accompagnées c) d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

Évaluation financière 4.1.1

4.1.1.1 Critères financiers obligatoires

L'offrant doit remplir l'Annexe B – Base de paiement, en dollars canadiens, et la soumettre avec son offre. Un prix doit être indiqué pour chaque article.

Les offres qui satisfont aux critères obligatoires d'évaluation financière seront évaluées de manière à obtenir une valeur globale, d'après l'utilisation estimative prévue dans la présente à l'Annexe B, et destination FAB, tel qu'il est indiqué.

L'utilisation estimative indiquée dans la présente vise uniquement l'établissement d'un outil d'évaluation, d'après la meilleure estimation possible seulement. Elle ne témoigne aucunement de l'utilisation réelle prévue ou de quelque engagement que ce soit de la part de l'État.

Les offres seront évaluées selon les prix indiqués à l'Annexe B – Base de paiement.

Définition du prix calculé : Le prix de chaque article est multiplié par l'utilisation estimative, ce qui donne le prix calculé.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-6-45020

Id de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Définition de la valeur globale : La valeur globale est la somme de tous les prix calculés.

Définition du prix global le plus bas : Le prix global le plus bas correspond à la somme des prix les plus bas parmi les prix calculés de tous les offrants pour chaque article.

4.1.1.2 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

4.1.1.3 Articles obligatoires

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un article, il est tenu de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard (7) jours civils avant la date de clôture et d'informer l'autorité contractante de ou des articles qu'il n'est pas en mesure de fournir.

On examinera le ou les articles et on établira si on peut se les procurer d'une autre façon et les retirer de la liste.

Tout changement à la liste doit être fait par l'autorité contractante au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes.

4.2 Méthode de sélection

- **4.2.1** L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable ayant la valeur globale la plus basse.
- **4.2.2** Le gouvernement du Canada à l'intention d'attribuer une (1) offre à commande au soumissionnaire qui aura l'offre recevable ayant la valeur globale la plus basse.
- 4.2.3 L'offrant conforme sélectionné pour une offre à commandes recevra un avis écrit lui demandant de fournir l'information requise à la section 5-2, intitulée «Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes», au plus tard à une date et une heure données, à moins que cette information n'ait déjà été fournie dans la soumission subséquente à la DOC. Si l'offrant ne fournit pas toute l'information requise au plus tard à la date et à l'heure données, la soumission sera considérée comme non conforme et ne fera l'objet d'aucun autre examen. Le deuxième offrant conforme ayant proposé la valeur globale la plus basse recevra un avis. Ce processus sera répété jusqu'à ce que l'exigence liée aux attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes soit respectée.
- **4.2.4** Dès que l'exigence liée à la section 5 intitulée «Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes» aura été respectée, l'offre à commandes sera attribuée à l'offrant conforme sélectionné.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi

PET-6-45020

Id de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Attestations du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens et aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que les produits et services offerts sont des produits canadiens et des services canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que les produits et services offerts seront traités comme des produits non-canadiens et des services non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens et des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 5 de la clause <u>A3050T</u>.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'<u>Annexe 3.6(9)</u>, Exemple 2 du *Guide des approvisionnement*

5.1.2.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- A. OFFRE À COMMANDES
- 6.1 Offre
- 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- **6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent

Id de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier PET-6-45020

comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les « *trimestres* » au responsable de l'offre à commandes. Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er décembre au 28 février;
- Deuxième trimestre : du 1er mars au 31 mai;
- Troisième trimestre : du 1er juin au 31 août;
- Quatrième trimestre : du 1er septembre au 30 novembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 01 mars 2017 au 28 février 2018.

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Wavne Cook

Titre: Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

2 GSS Garnison Petawawa, Petawawa, Ontario K8H 2X3

Téléphone : 613-401-0623 Télécopieur : 613-687-6656

Courriel: wayne.cook@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

PET-6-45020

ld de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Personnes-ressources du fournisseur
Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des :
Renseignements généraux
Nom :
Numéro de téléphone :
Numéro de télécopieur :
Adresse courriel :
Suivi de la livraison
Nom :
Numéro de téléphone :
Numéro de télécopieur :

6.6 Utilisateurs désignés

Adresse courriel : _____

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Pour la Garnison Petawawa: la cuisine de Normandy Court, pour tous les besoins de la base et pour toute unité des Forces canadiennes s'entraînant dans la région.

6.7 Procédures pour les commandes

Les commandes seront passée directement auprès du titulaire de l'offre à commandes conformément à l'annexe A et B.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942 ou un document électronique.

6.9 Limite des commandes subséquentes

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-6-45020

Id de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 7 000 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions généales biens (complexité moyenne);
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du ______

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier PET-6-45020

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010A</u> (2016-04-04) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat commence à la date de la commande subséquente et se termine deux mois plus tard, inclusivement.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Paiements Multiples

Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.2 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard:
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
 - c. Les factures doivent contenir :
 - 1. la date;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-6-45020

% Id de l'acheteur - Buyer ID pet 906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 2. le nom et l'adresse du destinataire;
- 3. le numéro de commande du MDN et le numéro de l'offre à commandes;
- 4. une description des services fournis.

6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

File No. - N° du dossier PET-6-45020

ld de l'acheteur - Buyer ID $pet906 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

Taille des articles : Le fournisseur doit fournir des articles de la taille indiquée à l'Annexe B – Base de paiement. Aucun écart par rapport à cette taille ne sera accepté, à moins que la taille indiquée ne soit plus offerte sur le marché. Le fournisseur doit contacter l'utilisateur désigné et TPSGC afin d'obtenir leur autorisation écrite sur un produit de taille différente.

Commandes en souffrance : Pour toutes les commandes en souffrance, le fournisseur communiquera avec la personne dont le nom apparaît sur le bordereau de commande afin de prendre les dispositions nécessaires.

Inspection finale et acceptation ou refus des produits – Il incombe à l'utilisateur désigné d'inspecter et d'accepter les produits au lieu de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ou d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes.

L'utilisateur désigné a le droit de refuser des produits au moment de la livraison, et le fournisseur doit emporter immédiatement tout produit inacceptable. Les articles jugés inacceptables après la livraison doivent être ramassés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis de refus.

Les produits refusés doivent être remplacés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis.

Préparation pour la livraison: Chaque conteneur doit être rempli de manière à ce que la face visible de toutes les boîtes et tous les cartons indique clairement la catégorie, la taille, le poids net et/ou la quantité du produit ainsi que les directives d'entreposage ou les instructions particulières du produit qui se trouve dans la boîte. Toutes les boîtes et tous les cartons doivent comporter une étiquette indiquant clairement le nom et l'adresse du fournisseur.

Le fournisseur doit remettre un ordre de livraison pour chaque livraison.

Adresse de livraison et directives précises sur les emplacements

1. Garnison de Petawawa (Ontario)

Ministère de la Défense nationale Cuisine Normandy Court Immeuble G-104 Garnison de Petawawa (Ontario) K8H 2X3

Ou autre unité des FC de la base autorisée à placer des commandes subséquentes.

Adresse de facturation

Identique à l'adresse de livraison

1.2 Paramètres de livraison :

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID pet906 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PET-6-45020

Les livraisons doivent se faire dans les trois (3) JOURS OUVRABLES suivant la réception d'une commande subséquente.

Les livraisons doivent avoir lieu du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 11 h 30 et entre 13 h et 15 h. Aucune livraison ne sera acceptée après 15 h, à moins d'une entente préalable avec l'utilisateur désigné.

1.3 Autres exigences :

RUPTURE DE STOCK/COMMANDES EN SOUFFRANCE/MODIFICATION DE COMMANDES : Le fournisseur doit informer le responsable des lieux/des commandes subséquentes à l'offre à commandes de toute rupture de stock dans les **DEUX (2) JOURS OUVRABLES** suivant la réception d'une commande. Aucune substitution ne sera faite sans l'approbation écrite du chargé de projet ou de son mandataire.

PET-6-45020

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

L'utilisation prévue indiquée dans le présent document est une estimation des besoins fournie de bonne foi. L'offre à commandes se limitera aux produits réellement demandés et fournis.

Le prix proposé doit être le prix unitaire ferme, tout compris, Destination FAB en dollars canadiens. La taxe de vente harmonisée (TVH) doit être en sus des prix unitaires et doit être indiquée à part sur toutes les factures.

RABAIS: Aucun rabais du fabricant ne doit être inclus dans les prix. Les rabais des fabricants seront envoyés à l'utilisateur désigné sous forme de note de crédit à utiliser lors des commandes subséquentes ou de chèque à l'ordre du receveur général du Canada. L'utilisateur désigné décidera alors de la forme des rabais.

Article	Description	Taille de l'unité	Utilisation estimée	Prix unitaire/boîte
1	Joe Louies	6 gâteaux par boîte	400 boîtes	\$
2	Ah! Caramel	12 gâteaux par boîte	360 boîtes	\$
3	½ Lune, vanille	6 gâteaux par boîte	360 boîtes	\$
4	Feuilletés (Flakie), Caramel	6 gâteaux par boîte	400 boîtes	\$
5	Feuilletés (Flakie), framboises	6 gâteaux par boîte	400 boîtes	\$
6	Doigts de dame (Lady Fingers)	12 gâteaux par boîte	360 boîtes	\$
7	Brownies, Individual	6 gâteaux par boîte	360 boîtes	\$
8	Miami	4 gâteaux par boîte	360 boîtes	\$
9	Mille Feuilles	6 gâteaux par boîte	360 boîtes	\$

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-6-45020

Id de l'acheteur - Buyer ID $pet906 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C »

Formulaire de rapport d'utilisation périodique

Un rapport doit être soumis comme suit en tant qu'exigence de cette demande d'offre à commandes:

Envoyer à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	613-687-6656	wayne.cook@pwgsc-tpsgc.gc.ca
Nom	Télécopieur	Courriel

à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements pour la région de l'Ontario
101, route de Menin, Garnison de Petawawa
édifice S-111, lieu C-114
Petawawa (Ontario)
K8H 2X3

RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉ

Description	Commondos	Factureties Tatala
RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMIN	IANT:	
1 001(1100E01(:		
FOURNISSEUR:		

Description	Commandes Subséquentes	Facturation Totale

Ou RAPPORT NIL: Nous n'avons pas fait des affaire PREPARE PAR:	es avec le gouvernement fédéral pour cette période
NOM:	
SIGNATURE:	_
TÉLÉPHONE.:	_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-6-45020

ld de l'acheteur - Buyer ID $pet906 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.
L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
 () Carte d'achat VISA; () Carte d'achat MasterCard; () Dépôt direct (national et international); () Échange de données informatisées (EDI); () Virement télégraphique (international seulement); () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)